

avoir quelques précisions en ce qui concerne la répartition sur le territoire. Certains endroits sont sans doute plus concernés que d'autres, en raison d'une plus grande proximité et d'une certaine tradition. Je reviendrai toutefois sur ce point par le biais d'une question écrite.

Cela dit, si on additionne les montants, qu'ils aient été fournis par le ministre du Budget, cités par vous, Madame la Ministre, ou obtenus par Mme Morreale, à ceux de l'enseignement supérieur, on dépasse largement les cent millions d'euros de «cadeaux faits aux Français». Je précise d'emblée que je ne suis pas de ceux qui pensent que l'accueil de Français dans notre enseignement n'est qu'une charge. J'y vois aussi une valorisation de notre enseignement et une proximité intellectuelle intéressante, en d'autres termes une série d'éléments positifs indéniables que je n'aimerais pas que l'on remette en cause.

Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous limitez votre analyse à un accord-cadre entre la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'y crois plus, car chaque ministre de l'Éducation français a, comme le dit le ministre Marcourt, poliment envoyé les francophones de Belgique sur les roses.

Pour moi, la seule solution se trouve à l'échelon européen. Je l'ai également dit à M. Marcourt. Ne faudrait-il pas que le Parlement se saisisse de ce dossier, idéalement dans une démarche commune de la majorité et de l'opposition? Notre état d'esprit n'a rien d'une attaque à l'égard des Français, mais nous avons des raisons de demander à l'Union européenne de trouver une solution, et ce aujourd'hui plus qu'hier. En effet, les Autrichiens vivent la même situation avec les Allemands qui viennent accomplir leurs études en Autriche. De plus, les Flamands découvrent que les Hollandais ont tendance à venir faire leurs études supérieures en Flandre en raison d'une forte augmentation du minerval aux Pays-Bas. À la faveur d'une convergence de ces problématiques, peut-être pourrions-nous entamer une démarche conjointe avec la Flandre. Nous serions un peu plus forts pour interpeller l'Europe.

Et donc, en regardant Mme Morreale au fond des yeux – ce qui est un plaisir –, je lui déclare que je préconise de travailler ensemble à une forme de résolution qui permettrait de taper sur la table, gentiment, mais efficacement, pour en appeler à la crédibilité de l'Europe à cet égard.

**3.8 Question de M. Patrick Lecerf à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Heures de psychomotricité»**

**3.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Part des périodes organiques**

**dans l'emploi scolaire»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Patrick Lecerf (MR).** – Depuis 2002, des cours de psychomotricité sont organisés dans les écoles maternelles. Malheureusement, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ayant pas les moyens de ses ambitions, ces heures sont réparties en heures APE-ACS, financées par la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, et en heures organiques, financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ici réside le nœud du problème. Quand la Fédération Wallonie-Bruxelles se donnera-t-elle les moyens de cette politique? De quel budget parle-t-on?

Le deuxième problème, conséquence du premier, est à l'origine de nombreuses difficultés dans les écoles et d'innombrables situations d'iniquité entre les membres du personnel. Il est dû au mécanisme complexe et aberrant de répartition des différents types d'heures. Tout le monde connaît le problème et l'administration gère, tant bien que mal, cette situation délicate qui ne fait qu'empirer, si bien que des enseignants avec plus de dix ans d'ancienneté prestent toujours des heures APE ou ACS.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire part de votre analyse de la situation et des pistes de solutions pour le futur?

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – L'introduction de périodes organiques dans les écoles s'est accompagnée de la création de postes APE et même de postes PTP pour les puéricultrices, dont le statut est tout à fait différent. Il s'agissait d'une période transitoire et, au fil des années, ces «sous-contrats» auraient dû disparaître au profit d'une augmentation des périodes organiques. Malheureusement, le sentiment qui se dégage des commissions zonales est plutôt l'inverse: diminution des périodes organiques et augmentation des postes APE. Comme mon collègue l'a indiqué, cela engendre des problèmes d'encadrement puisque les enseignants travaillent sous deux régimes différents avec beaucoup d'inconvénients pour les contrats APE, mais aussi d'organisation des grilles horaires.

Vu l'évolution du nombre de postes, ne risque-t-on pas de voir se développer une différence de plus en plus grande entre les travailleurs selon le type de contrat? La qualité de l'accompagnement des enfants ne baisserait-elle pas si ces périodes organiques financées par la Communauté française venaient à diminuer?

Vous avez dit souhaiter une stabilité des équipes, mais l'évolution constatée va vraiment en sens inverse. En effet, il arrive souvent que des enseignants portant le titre d'instituteur maternel ou de maître spécial d'éducation physique acceptent temporairement de donner des cours de psy-

chomotricité en attendant de trouver des heures d'éducation physique sous le statut d'heures organiques ou un poste d'instituteur maternel pouvant donner lieu à une nomination.

Alors que le Pacte pour un enseignement d'excellence semble préconiser l'emploi supplémentaire de puéricultrices, de spécialistes en psychomotricité et d'éducateurs notamment, que prévoyez-vous quant au financement de ces probables nouveaux postes? Des nouvelles marges pourraient-elles être dégagées en faveur de périodes organiques en lieu et place de postes APE issus de conventions avec la Région wallonne et avec la Région de Bruxelles-Capitale?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Grâce au texte que nous venons de voter, les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficieront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2016, sur une base pluriannuelle, de 4 000 postes, pour un montant de 56 millions d'euros, financé par la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. J'ai déjà parlé également du budget complémentaire de 800 000 euros.

En regard de ces postes, qui sont nécessaires et consolidés, puisque le gouvernement wallon s'est engagé, dans sa réforme de l'emploi, à maintenir les postes APE Enseignement, il est, à mon sens, inexact de parler d'une baisse de volume des périodes organiques. Le volume des périodes organiques des puéricultrices est stable. Il y a 300 postes d'agents définitifs. Le volume des périodes organiques qui concernent la psychomotricité est en hausse. Le volume des postes organiques était de 362,2 ETP en 2013 et de 420,1 ETP en 2015.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que, spécifiquement en psychomotricité, le volume de postes ACS/APE correspondants, entre 2013 et 2015, est en baisse et passe de 373 à 362,9 ETP. On constate le phénomène inverse pour ce qui est des périodes organiques.

Les Régions financent chaque année les postes de psychomotricité à hauteur de 10,3 millions d'euros, mais le coût total d'une statutarisation de ces 362 équivalents temps plein serait de 13,5 millions, car il faudrait, d'une part, financer les mois de juillet et d'août et, d'autre part, payer des cotisations patronales: 0,33 % pour les ACS/APE, 5,26 % pour les définitifs et 23,69 % pour les temporaires. En tant que mandataires communaux, vous avez ainsi une idée de l'impact budgétaire d'une statutarisation totale. Dans le cadre de la réflexion globale, cet élément mérite d'être rappelé.

Quant à la répartition des postes, il appartient aux commissions de gestion des emplois et d'affectation de répartir judicieusement les périodes entre les statuts ACS/APE et organiques afin de minimiser au maximum l'impact sur le personnel.

L'une des priorités est d'immuniser les périodes organiques dévolues à un maître nommé à titre définitif, pour éviter la mise en disponibilité. Comme vous pouvez, dans vos communes, le constater au quotidien, ce n'est pas toujours possible. Les commissions, composées de représentants des PO, donc les communes, et de représentants des syndicats, doivent tenir compte de nombreux paramètres, que je vais rappeler ici pour montrer que même si l'on fait de son mieux, la situation idéale n'existe pas, ce que je peux tout à fait entendre.

Quels sont ces paramètres? La commission n'attribue pas à une implantation des périodes qui relèvent de plus d'une dépêche, afin de faciliter l'organisation des horaires de l'implantation. Elle veille à ne pas disperser les périodes en limitant au maximum le nombre d'implantations par dépêche. Elle assure la stabilité des équipes pédagogiques, mais dans la mesure du possible. Pour permettre la constitution cohérente des emplois ACS/APE, la commission doit être particulièrement attentive à la situation géographique des différentes implantations. Elle s'attache à tenir compte de la réalité du terrain quant aux déplacements physiques réels entre ces implantations. C'est un critère essentiel.

J'entends bien que ces critères et ces réponses – théoriques – ne rencontrent pas toujours la réalité concrète du terrain, en fonction du nombre de points APE attribués à telle zone et que celle-ci va décider de répartir.

C'est ce qui est prévu dans le Pacte, mais il s'agit pour le moment d'orientations puisqu'il n'y a pas encore eu d'analyse d'impact budgétaire complète de l'ensemble des mesures, sauf que je viens déjà de vous donner des éléments relatifs au moyen terme. Nous ne pouvons pas apporter de réponses à court terme.

Quelles sont les orientations et les options déposées par le groupe de travail Gouvernance, en collaboration avec le groupe de travail Maternelle?

Concernant les puériculteurs/trices, le groupe central précise que dans l'idéal, chaque école devrait pouvoir compter sur un puériculteur/trice, qui ne devrait pas occuper un poste APE ou ACS.

Dans le plus long terme, il s'agirait de garantir des emplois organiques à tous les puériculteurs/trices et d'assurer la stabilité de l'emploi pour ces personnes. Je rappelle qu'il s'agit d'orientations et d'objectifs à terme. Le groupe de travail Gouvernance est chargé d'analyser de manière plus pointue l'impact et la faisabilité.

Je ne peux pas vous dire aujourd'hui que des moyens budgétaires pourront être dégagés ailleurs à cet effet, mais les questions liées à la maternelle – et donc, celle-ci également – font vraiment l'objet d'une prise de conscience générale et d'un réel consensus unanime.

**M. Patrick Lecerf (MR)**. – Nous sommes

tous conscients du problème. J'ai passé un demi-jour au téléphone et tout le monde m'a dit la même chose.

En tout cas, il faut bricoler et vous n'apportez pas de solution. En lisant le rapport, on se dit que des moyens nouveaux sont nécessaires. Aujourd'hui, on n'arrive même pas à trouver des solutions durables pour financer la psychomotricité, l'encadrement des directions, les conseillers en prévention, sans parler des piscines. Dès lors, comment peut-on parler d'un Pacte?

Vous laissez le problème en l'état. Il faudra y revenir dans le cadre du Pacte, c'est une évidence, mais, à court terme, sur le terrain, des individus qui ont plus de dix ans d'ancienneté sont dans un système qui ne leur apporte rien. Si, par miracle, on leur apporte des heures organiques, ils sont sous la menace d'une réaffectation et ils perdent tout. L'ancienneté n'est pas prise en compte.

En ce qui concerne les autres critères, je crois que les commissions essaient de faire au mieux. Les professeurs iraient bien à vélo, pour eux ce n'est pas un problème. Ce qui les tracasse, c'est qu'ils n'ont aucune protection. Il en résulte énormément de stress. S'il est une chose sur laquelle il faut se pencher à court terme, c'est bien cet élément. Il s'agit d'un élément humain tout à fait compréhensible, qui a des répercussions sur l'ambiance au sein des équipes éducatives.

Je crois qu'il faut concentrer nos efforts. Par ailleurs, il faudra que nous parlions sérieusement des solutions à plus long terme dans le cadre du Pacte, et je compte sur vous pour en rechercher.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – En tenant compte de votre intérêt pour cette problématique, je voulais évoquer les mots utilisés par une collègue pour qualifier le travail réalisé dans les commissions zonales qui ont la lourde tâche de faire des propositions sur la répartition des aides complémentaires. Cette collègue parlait de «gérer la misère».

Nous savons que placer une puéricultrice dans chaque établissement tient du rêve, mais on connaît aussi la pauvreté de l'offre de puériculteurs par rapport à la demande qui est liée à des besoins criants sur le terrain. Il faut prendre en compte le fait que les puéricultrices aident à l'encadrement et permettent aussi l'accueil d'enfants à besoins spécifiques, tels que des enfants porteurs de handicaps ou malades. On a évoqué tout à l'heure les primo-arrivants. Le rôle joué par la puéricultrice dans les classes qui accueillent ces enfants issus de l'immigration est essentiel.

Concernant la psychomotricité, il est très difficile de stabiliser l'emploi et donc, pour un enseignant de faire carrière dans cette discipline. Des enseignants s'investissent, suivent des formations puis sont parfois écartés, à la suite de l'attribution d'un poste APE au pouvoir organisateur dans lequel ils sont titularisés.

En effet, les commissions zonales font un travail très difficile en faisant le choix de supprimer des heures organiques pour les convertir en heures APE. De fait, une telle décision a pour corollaire la nécessité pour le maître spécial de disposer d'un passeport APE, ce qui n'est souvent pas le cas d'un agent nommé. Les commissions zonales ne sont pas informées sur le statut des personnes qui dispensent ces cours: est-ce un enseignant nommé ou pas?

Dès lors, il est nécessaire d'améliorer la circulation de l'information afin d'aider les commissions zonales à prendre les décisions en toute connaissance de cause: l'impact est bien différent si la décision entraîne le départ d'une enseignante temporaire, qui complétait par exemple son horaire d'institutrice maternelle, de celui d'un enseignant en poste depuis dix ans.

Au niveau de la répartition des postes APE, je tiens à souligner que certains pouvoirs organisateurs se répartissent un poste de 13 périodes, divisé en 3. Je sais que vous essayez de répartir des postes APE temps plein, mais cela s'avère compliqué dans les zones rurales pour des raisons géographiques. On va plutôt vers des postes 13 périodes, c'est-à-dire des mi-temps. Cependant 13 périodes, cela représente 6 classes et demie. Il y a donc une difficulté à compléter la demi-classe.

Enfin, je rejoins mon collègue concernant le souhait que ces postes débouchent sur une nomination afin de stabiliser les équipes et permettre d'obtenir un encadrement plus efficace.

**3.10 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Ateliers 'Philo-Théo'»**

**3.11 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Information délivrée par la circulaire 5715 relative aux ateliers 'Philo-Théo' pour les élèves de 4e, 5e et 6e primaire»**

**3.12 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Circulaire n° 5715 et ateliers 'Philo-Théo'»**

**3.13 Question de Mme Christie Morreale à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Circulaire 5715»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions. (*Assentiment*)

**M. Christos Doulkeridis (Ecolo).** – Dans un récent communiqué de presse (20 mai 2016), le